

Structure et variation dans quelques systèmes vocaliques du français:
l'enquête *Phonologie du français contemporain (PFC)*.

Version préfinale d'un article paru sous le même titre dans A. Coveney & C. Sanders (eds)
Variation et francophonie. Paris : L'Harmattan, 2004 : 217-240.

JACQUES DURAND ET CHANTAL LYCHE

0 INTRODUCTION

La variation phonologique, largement présente en français, est trop souvent marginalisée, bridée dans le *français de référence* (Morin, 2000) qui tend à uniformiser les données et à présenter un front uni (Fouché, 1959) servant de point d'appui à une majorité d'analyses phonologiques. Et pourtant en français, tout comme dans les autres langues, la variation constitue une partie intégrante du système, elle est omniprésente et son traitement représente l'un des grands enjeux de la linguistique moderne. Le projet *Phonologie du français contemporain: usages, variétés et structure* (PFC) s'inscrit directement dans cette démarche et doit permettre de rassembler des données fiables et comparables qui constitueront la base empirique des études variationnistes. Les buts du projet vont évidemment au-delà de la simple collecte de données et il s'agit en particulier de (1) fournir une meilleure image du français parlé dans son unité et sa diversité (géographique, stylistique et sociale) ; (2) mettre à l'épreuve les modèles phonologiques et phonétiques sur le plan synchronique et diachronique ; (3) favoriser les échanges entre les connaissances phonologiques et les outils du traitement automatique de la parole ; (4) permettre la conservation d'une partie importante du patrimoine linguistique des espaces francophones du monde, et ce en contrepoint aux corpus déjà constitués. Nous nous proposons ici de présenter très brièvement PFC avant d'envisager quelques résultats sur les systèmes vocaliques du midi et de celui de la région de Grenoble à la lumière de nos enquêtes terminées et en cours.

1 PFC: PRÉSENTATION

Le projet PFC vise à l'élaboration d'un vaste corpus oral couvrant plus de 350 heures d'enregistrements et environ quarante points d'enquête. L'axe central de PFC est socio-phonologique (Durand, Laks et Lyche, 2002) sans suivre les contraintes d'une enquête sociologique *stricto sensu*. S'il se situe dans la continuité des grandes enquêtes phonologiques, PFC n'embrasse pas à la lettre une démarche sociolinguistique au sens technique du terme dans la mesure où l'échantillonnage dans chaque point d'enquête n'est pas déterminé sur des nombres élevés de témoins sélectionnés aléatoirement et en équilibrant de façon rigoureuse tous les paramètres jugés essentiels (sexe, âge, classe sociale, ethnicité, etc.). Notre enquête, à la différence de nombreuses enquêtes sociolinguistiques, ne se focalise pas non plus sur quelques variables prises dans l'ensemble du système afin de les corrélérer à des facteurs stylistiques ou sociaux. Nos objectifs sont plus descriptifs et plus globaux. Il s'agit dans un premier temps d'envisager tous les volets phonologiques de la variation pour pouvoir par la suite proposer des analyses de phénomènes typiquement variables comme le schwa ou la liaison par exemple. La couverture géographique ne prétend évidemment pas à l'exhaustivité mais les points d'enquêtes quadrillent l'Hexagone et comprennent aussi d'autres pays francophones comme le Canada, la Suisse, la Belgique et des départements d'outre-mer comme La Réunion.

Ce travail se rapproche dans sa conception de l'enquête préparatoire de Walter (Walter, 1982), travail important parce qu'il constitue une enquête sur les variétés du français s'appuyant sur une méthodologie et une théorie partagées par PFC. H. Walter plaide par exemple pour des enquêtes linguistiques et sociolinguistiques qui fassent une place fondamentale aux idiolectes et note que:

“ William Labov, dans *Sociolinguistique*, indique bien en effet qu'il a commencé son étude par une enquête préparatoire de 70 interviews (p. 95), mais à aucun moment il ne donne de précisions sur les différents systèmes de ses informateurs. Le lecteur n'a connaissance de cette enquête préliminaire que dans la mesure où elle a permis à l'auteur d'isoler les quelques variables phonologiques pouvant être mises en relations avec la différenciation sociale. ” (1982 : 18).

Dans PFC, la description porte sur chaque locuteur enregistré avant de s'engager sur le terrain des généralisations pour une région donnée. Walter offre une discussion intéressante des paramètres qui peuvent influencer la variation: l'âge, le sexe, la catégorie socioprofessionnelle, le niveau culturel (ou niveau d'instruction), la situation

géographique et le style. PFC est sensible à l'ensemble de ces paramètres et les notent de façon rigoureuse même mais s'ils ne sont pas systématisés vu la taille de nos échantillons : à savoir entre dix et vingt locuteurs par point d'enquête (voir Durand et Lyche, à paraître). PFC demande une répartition égale entre les sexes pour chaque point d'enquête, au moins deux classes d'âge, un minimum de scolarisation (vu la présence de lecture à haute voix) et, dans la mesure du possible, un certain échantillonnage des catégories socioprofessionnelles. En revanche, notre approche qui s'inspire fortement des travaux des Milroy en Grande-Bretagne consiste à travailler dans des réseaux denses (famille, amis, amis d'amis) afin d'obtenir des données aussi naturelles que possibles. La dimension principale dans cette approche de la variation est le facteur géographique couplé à la différenciation stylistique. La force de PFC réside dans le rassemblement de données comparables pour tous les points d'enquêtes grâce aux quatre registres requis dont deux de lecture et deux de dialogue. Tous les témoins lisent une liste de 94 mots se terminant par des paires minimales, un petit texte, participent à un entretien semi-directif (que nous appelons "guidé") et à une conversation non-guidée ou "libre" dans la terminologie PFC. Dans l'entretien guidé le témoin est dans une situation d'interview où l'enquêteur n'est pas un proche mais un ami d'un ami (Milroy, 1987; Bourdieu, 1993) et idéalement, les enquêteurs évoluent par groupes de deux où une personne seulement est un familier des témoins. La personne étrangère au groupe est responsable de la conversation guidée alors que la conversation libre est du ressort du familier du groupe. Le recueil de données aussi naturelles que possible constitue l'objectif de la conversation libre même si le caractère toujours artificiel d'une telle situation (Gadet, 2000) est susceptible de fausser légèrement les données, ne serait ce que du fait même de la présence incontournable du magnétophone. Afin de minimiser le paradoxe de l'observateur, inévitable lors d'un enregistrement, deux ou trois personnes appartenant à un réseau dense sont mises en présence, et de préférence dans un lieu qui leur est familier. Dans cette situation de conversation libre, la présence de l'enquêteur n'est pas indispensable.

La dimension géographique, nous l'avons dit, est centrale dans PFC. Les points d'enquête ont été choisis en tenant compte de la variété dialectale du français déjà décrite et dans un souci de maintenir un certain équilibre entre zones rurales et zones urbaines, zones côtières ou non. Walter (1982) insiste aussi sur le caractère prévalent de cette dimension qui à son avis prime sur la dimension sociale:

"Il nous a semblé qu'il fallait d'abord faire porter nos recherches sur les facteurs géographiques. Mais donner la priorité à l'étude de la diversité sur le territoire ne signifie pas que l'on considère comme nulles les différences linguistiques liées aux milieux sociaux, à l'intérieur de chaque région. [...] Ce que l'on peut simplement avancer, c'est que toutes les enquêtes réalisées à ce jour montrent que les différences entre un lettré toulousain et un lettré parisien sont beaucoup plus considérables que celles que l'on peut constater entre un lettré toulousain et un ouvrier de la même ville, ou entre un lettré parisien et un ouvrier parisien. Ce qu'il faut reconnaître, c'est que les différences sur le plan géographique l'emportent pour le moment, dans nos régions, sur les différences sociales." (Walter, 1982: 52)

Les analyses dans le cadre de PFC n'ont pas encore atteint l'ampleur nécessaire pour confirmer ou infirmer cette remarque qui nous semble cependant justifiée dans le cas des variétés de français qui nous occupent principalement ici, à savoir, les accents du midi et le français de Grenoble.

2. SYSTEMES VOCALIQUES DU FRANCAIS

Les travaux de phonologie moderne s'écartent le plus souvent du phonème comme unité indécomposable minimale pour se pencher sur les structures des systèmes envisagés à partir de divers outils théoriques comme les traits et leur organisation géométrique, les règles ou plus récemment les contraintes. Comme nous l'avons souligné dans divers travaux (cf. Durand et Lyche 2000, 2002), il n'est pas nécessaire de raisonner en termes de rupture mais plutôt de continuité et de renouvellement cumulatif dans l'histoire de la phonologie. Une description de type structural est souvent une étape préliminaire à un approfondissement plus théorique. On ne s'étonnera pas que, dans ce travail, nous commençons par une présentation classique avant d'aborder la variation vocalique en termes de contraintes dans le cadre de la théorie de l'optimalité (Optimality Theory, ci-après OT).

Le français standard, ou français de référence, ne reçoit pas une description uniforme. Néanmoins, de nombreuses publications récentes, qu'elles soient descriptives, normatives ou pédagogiques, considèrent que ce français de référence¹ compte onze voyelles orales stables, quatre voyelles nasales et une unité dont les nombreux noms reflètent le comportement complexe : le schwa /ə/ également appelé "e caduc" ou "e muet". Pour des raisons de place, nous ne parlerons qu'incidemment du schwa et des voyelles nasales.

¹ Voir par exemple Coveney (2001), Walker (2001).

Les onze voyelles stables du français sont fréquemment symbolisées et représentées comme dans le tableau classique (1) :

(1) Phonèmes vocaliques du FS

i	y	u
e	ø	o
ɛ	œ	ɔ
a	ɑ	

Ce tableau, dans sa disposition conventionnelle, oppose des voyelles antérieures /i e ɛ a y ø œ/ à des voyelles postérieures /u o ɑ/, des voyelles arrondies /u o ɔ y ø œ/ et quatre degrés de hauteur (haut /i y u/, mi-haut /e ø o/, mi-bas /ɛ œ ɔ/ et bas /a ɑ/. Certains spécialistes préfèrent analyser les oppositions entre /e/ et /ɛ/, /o/ et /ɔ/, /ø/ et /œ/, /ɑ/ et /a/ comme une différence de tension. C'est par exemple l'analyse que propose Morin (1983) : dans sa classification [e ø o ɑ] sont toutes tendues alors que [ɛ œ ɔ a] sont relâchées. Cette distinction est souvent reprise dans la littérature (par exemple, Plénat, 1987; Scullen, 1993; Féry, 2001) mais elle est réinterprétable en termes de poids morique. Divers arguments concourent pour démontrer qu'une voyelle tendue est plus 'lourde' qu'une voyelle relâché. Cette hypothèse que nous poursuivrons plus bas peut se formaliser de façon simple dans un cadre morique : une voyelle tendue correspond à deux mores, une voyelle relâchée à une more.

En présentant le système de (1) comme celui du français de référence, nous avons volontairement simplifié la situation. Premièrement, de nombreux locuteurs qui seraient considérés comme parlant un français " neutre " ne font pas forcément toutes les oppositions mentionnées ci-dessus. Pour s'en tenir à cet exemple, diverses enquêtes faites par Martinet et ses collaborateurs ont souligné que l'opposition entre /a/ et /ɑ/ n'était pas universelle dans les couches cultivées de la région parisienne.² Deuxièmement, même lorsque des locuteurs ont le même inventaire phonémique, ils n'ont pas forcément la même distribution ou incidence lexicale. Ainsi, Martinet et Walter ont démontré dans la construction et l'étude de leur *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel* que les locuteurs ne s'accordaient guère sur les oppositions entre /a/ et /ɑ/.³ Enfin, les phonèmes n'entrent pas dans les mêmes réseaux d'opposition selon que l'on considère les syllabes ouvertes ou fermées, et la position finale ou non-finale. En particulier, on a pu noter qu'il existait en français une tendance à favoriser les voyelles relâchées en syllabe fermée et les voyelles tendues en syllabe ouverte. On peut formuler cette tendance de façon classique comme en (2) :

(2) LOI DE POSITION

Les voyelles tendues apparaissent en syllabe fermée et les voyelles relâchées en syllabe ouverte.

Cependant, on peut aussi interpréter la loi de position comme reflétant l'idée qu'une syllabe en français contient idéalement deux mores. C'est l'interprétation que nous adopterons plus bas en réanalysant (2) comme une contrainte (violable) qui sera appelée BIMORE,⁴ comme en (2') :

(2') LOI DE POSITION = BIMORE: Une syllabe est constituée de deux mores.

Il existe un certain nombre d'alternances dans le français de référence qu'on peut référer à la tendance (2):

(3) Alternances tendu en syllabe ouverte vs. relâché en syllabe fermée

(i) [e] syllabe ouverte inaccentuée vs. [ɛ] syllabe fermée accentuée

[e] – [ɛ] : *céder* – *cède*, *lépreux* – *lèpre*, *agrégation* – *agreg*

(ii) [e] syllabe ouverte accentuée vs. [ɛ] syllabe fermée accentuée

[e] – [ɛ] : *léger* – *légère*, *fermier* – *fermière*

² Voir Reichstein (1960), Deyhime (1967), Martinet (1969 : ch. XI).

³ Cf. Martinet et Walter (1973), Walter (1976 : 44-113).

⁴ BIMORE à elle seule est insuffisante pour rendre compte de (2) (voir 4.2.1), mais elle constitue plus bas le pivot de l'analyse.

- (iii) [o] syllabe ouverte accentuée vs. [ɔ] syllabe fermée accentuée
 [o] – [ɔ] galop – galope, sot – sotte, idiot – idiote
 (iv) [ø] syllabe ouverte accentuée vs. [œ] syllabe fermée accentuée
 [ø] - [œ] peut – peuvent, veut – veulent, œufs – œuf

La situation est néanmoins complexe avec de nombreuses asymétries et des généralisations différentes en syllabe accentuée et inaccentuée.

2.1 Oppositions et neutralisations en syllabe accentuée

2.1.1 La paire [ø, œ]

Seule la voyelle tendue est présente en syllabe ouverte accentuée, mais en syllabe fermée accentuée les deux voyelles sont en concurrence. Dans ce dernier environnement, une petite généralisation fait cependant surface, qui veut que la voyelle relâchée soit catégorique dans une syllabe fermée par [ʁ], alors qu'une syllabe fermée par [z] renferme uniquement la voyelle tendue qui, dans l'ensemble, a une distribution limitée (Delattre, 1966; Girard et Lyche, 1991; Léon, 1992; Tranel, 1987 inter alia). Tranel (1987: 57), par exemple, relève une centaine de mots avec la voyelle relâchée alors qu'une douzaine de mots, rares pour la plupart, gardent une voyelle tendue dans cette position devant occlusive, [m] et [ʒ]. La seule exception productive est la fricative [z] dans le suffixe féminin *-euse*. Tranel n'indique que deux paires minimales *veulent-veule* et *jeune-jeûne*. Dans les deux cas, la fréquence des mots à voyelle tendue est très basse ce qui laisserait prévoir une simplification (Bybee, 2001) et une élimination de la forme déviante. La situation est approchante pour la paire de voyelles postérieures.

2.1.2 La paire [o, ɔ]

Une syllabe ouverte accentuée n'autorise qu'une voyelle tendue et les oppositions existent uniquement en syllabe fermée où les deux voyelles coexistent. On constate les mêmes tendances que précédemment : le noyau d'une syllabe fermée par la fricative [ʁ] est toujours une voyelle relâchée alors qu'une voyelle tendue s'impose devant [z]. La liste des mots avec voyelle tendue en syllabe fermée est plus conséquente que pour [ø, œ], et les paires minimales plus nombreuses: *haute-hotte*, *saule-sol*, *rauque-roc*, *Beauce-bosse*, *peaume-pomme* etc. Dans la plupart des cas une correspondance entre la graphie et la voyelle d'exception est aisément mise en évidence.

2.1.3 La paire [e, ε]

C'est en finale ouverte que les deux voyelles s'opposent. La distribution n'est pas problématique en syllabe fermée qui ne connaît pas d'exception à (2). Par contre, en finale ouverte, la situation est fort complexe et on relève un ensemble de paires minimales comme *thé-taie*, *les-lait*, *été-était*, etc.⁵, généralement identifiables à partir de la graphie (Wioland, 1991). On remarque aussi une tendance dans la région parisienne à ouvrir la voyelle antérieure non arrondie dans cette position (Deyhime, 1967a,b). Dans certaines régions comme la Normandie (Montreuil, 1995), des oppositions de longueur viennent se greffer sur la distinction tendue-relâchée, la chute du schwa provoquant la longueur de la voyelle précédente comme dans *épée* qui s'opposerait alors à *été*. En syllabe fermée, la loi de position semble prévaloir dans toutes les variétés de français.

2.2 Oppositions et neutralisations en syllabe inaccentuée

En nous limitant aux syllabes ouvertes, on notera que le français de référence traditionnel autorise les oppositions entre /e/ et /ɛ/, /o/ et /ɔ/, /ø/ et /œ/ en syllabe inaccentuée : *pêcheur* – *pêcheur*, *côté* – *cotté*, *jeûner* – *jeunet*. Pour un certain nombre d'exemples, le maintien de cette opposition est lié à la contrainte informelle suivante :

(4) FIDELITE A LA RACINE⁶

Préserver dans les dérivés morphologiques les segments de la racine

⁵ Notre liste teste ces oppositions à l'aide des paires *piquet-piqué*, *épais-épée*

⁶ En termes de théorie de l'optimalité (OT), FIDELITE A LA RACINE peut s'interpréter comme un sous-exemple de la contrainte MAX : voir partie 4.

C'est ainsi qu'on peut expliquer des prononciations du type : *écoeur*er [ekœʁe] (< *cœur*), *décode*r [dekɔde] (< *code*), ou *fête*r [fete] (< *fête*). Néanmoins, divers spécialistes ont pu signaler plusieurs tendances qui viennent contredire cette fidélité à la racine. Certains locuteurs semblent favoriser une voyelle intermédiaire à [e] et [ɛ] dans certains cas. Mais en dehors de tels cas de neutralisation, on note l'existence soit de la tendance à tension en syllabe ouverte, soit d'une tendance à l'harmonie vocalique (mi-haute devant voyelle haute ou mi-haute, mi-basse devant voyelle basse ou mi-basse). Ainsi, l'harmonie vocalique peut expliquer des cas comme :

(5) Exemples d'harmonie vocalique

bête – bêtise [bet] - [betiz]

dos – dossard [do] - [dɔsɑʁ]

aimer – aimable [eme] - [emabl]

pécher – pécheur [peʃe] - [peʃœʁ]

Nous formulerons l'harmonie vocalique de façon informelle comme suit :

(6) HARMONIE VOCALIQUE

Les voyelles moyennes inaccentuées sont mi-hautes [e ø o] lorsque la voyelle accentuée est haute ou mi-haute et mi-basses mi-bas [ɛ œ ɔ] lorsque la voyelle accentuée est mi-basse ou basse.⁷

Il devient très difficile dans des cas précis de savoir quelle contrainte est en jeu. Ainsi, une forme comme *écoeur*er [ekœʁe] (< *cœur* [kœʁ]) avec un [ø] dans la deuxième syllabe peut résulter soit de la loi de position, soit de l'harmonie vocalique, soit de la conjonction de ces deux contraintes.

3 L'ENQUETE PFC ET LES ACCENTS DU MIDI

L'une des tâches de PFC est de confronter les affirmations en 2 aux données brutes, d'établir pour chaque point d'enquête un inventaire phonémique à partir de celui de chacun des témoins interviewés. Pour ce faire, nous demandons à tous les locuteurs de lire une liste de 94 mots ainsi qu'un texte qui reprend certains items de la liste. L'inventaire ainsi construit est par la suite finalisé grâce à une étude de l'entretien guidé et de la conversation libre. Le point de départ pour l'élaboration de la liste de mots a donc été de tester la validité des oppositions largement acceptées et reproduites. Afin de ne pas surcharger la liste et de ne pas fatiguer le locuteur, nous nous sommes attachés en priorité aux oppositions vocaliques en position accentuée. Les questions qui nous ont paru mériter réponse portaient sur l'existence de quatre voyelles nasales, de deux timbres pour la voyelle ouverte /a/, et sur la présence active en syllabe accentuée de certaines neutralisations de la loi de position qui régit la distribution des voyelles moyennes. Nous avons à cet effet repris en grande partie les mots déjà testés dans Martinet (1945) et Walter (1982) par exemple. L'ordre des mots dans cette liste est entièrement aléatoire, mais les paires minimales sont répétées systématiquement en fin de liste dans le but d'attirer l'attention des locuteurs sur ces oppositions et peut-être même de les provoquer.

Dans le midi de la France des enquêtes portant sur des échantillons entre dix et vingt locuteurs par point d'enquête ont déjà été effectuées à Bordeaux (Gironde), Lacaune (Tarn), Marseille (Bouches du Rhône), Pézenas (Hérault), Rodez (Aveyron), Toulouse (Haute Garonne) ainsi qu'au Pays Basque (Biarritz et Saint Jean Pied de Port). A Toulouse, nous avons effectué une enquête complémentaire sur 16 étudiants (8 garçons, 8 filles) de l'Université de Toulouse-Le Mirail, tous originaires de la région Midi Pyrénées. Même si les dépouillements sont en cours, on peut déjà dégager des premiers résultats globaux. Le système phonémique de base est du type :

(7) Voyelles du français du Midi : inventaire phonémique de base

i	y	u
E	Ø	O

⁷ La règle d'harmonie vocalique ne saurait s'expliquer simplement en termes de tension puisque les voyelles moyennes deviennent mi-basses (relâchées) lorsque la syllabe accentuée contient /a/ ou /ɑ/. Il semble en fait que cet ajustement favorise une interprétation dans des cadres interprétant la hauteur comme non-réductible à une structuration binaire simple. Ce problème va au-delà des limites de notre exposé.

Autrement dit, les oppositions e/ɛ, o/ɔ, ø/œ ne sont pas présentes chez nos locuteurs. Les seuls cas où l'on trouve ces oppositions sont dans la lecture de la liste de mots ou du passage, mais très souvent seulement dans les paires minimales. Or, nous savions pertinemment en construisant notre protocole que la lecture à haute voix, en particulier la lecture d'une liste de mots donne naissance à des prononciations artificielles et des hypercorrections. Il est le plus souvent facile de détecter de tels cas car les oppositions testées dans les paires minimales ne sont ni présentes dans les mots en ordre aléatoire ni dans la lecture à haute voix du texte. De nombreux sujets qui ne réalisent pas dans la parole spontanée l'opposition a/ɑ ou l'opposition ø/œ ralentissent leur lecture ou font même une pause lorsqu'ils sont confrontés à des paires graphiques du type : *patte/pâte* ou *jeune/jeûne*. On entend aussi des oppositions phonétiques tout à fait inhabituelles. Il n'est pas rare que des locuteurs opposent *pâte* à *patte* en augmentant simplement l'intensité générale de l'un ou de l'autre. L'accent circonflexe a manifestement une valeur symbolique forte chez les lecteurs. La preuve la plus évidente que cette opposition est induite par la graphie est que nos locuteurs méridionaux qui essaient d'opposer *patte* et *pâte* ou *cote* et *côte* dans la lecture semblent incapables d'intégrer la présence possible d'un /ɑ/ dans des mots comme *lassé* ou d'un /o/ dans des mots comme *atome*. Même si ces résultats préliminaires confortent les observations faites dans diverses études précédentes⁸, ils sont loin d'être évidents *a priori* vu la distance géographique entre les divers points d'enquête et la diversité des autres facteurs en jeu (niveau d'études, profession, sexe, âge).

Même si une étude plus approfondie est encore nécessaire, nous aimerions souligner les trois aspects suivants. Premièrement, la loi de position est très forte chez tous nos locuteurs. Deuxièmement, l'harmonie vocalique est sans aucun doute présente mais semble le plus souvent contrecarrée par la loi de position. Autrement dit, *fêtard* est très souvent prononcé [fetaʁ] ou [fetaχ]. Enfin, la fidélité à la racine est absente sur le plan des voyelles ou impossible à tester. Expliquons-nous en prenant l'exemple des alternances entre [e] et [ɛ]. Si on adopte une approche de surface, la base d'une formation contiendra soit un [e] soit un [ɛ]. Quel que soit le point de départ d'une dérivation morphologique, on s'aperçoit que la voyelle est systématiquement modifiée en accord avec la loi de position. Ainsi, comme en français standard, C.A.P.E.S [kapes] donne *Capésien* [kapesjɛ̃] (ou [kapesjeŋ]) et *agrégation* [agʁegasjɔ̃] ou [agʁegasɔŋ] donne *agreg* [aɡʁɛg]. Mais à la différence du français standard, les mêmes types d'ajustement sont également vrais de o/ɔ et de ø/œ: par exemple *col-collet* [kɔl]-[kɔle] ou *pleur-pleurer* [plœʁ]-[plœʁe]. Il faut néanmoins noter que si la forme sous-jacente est non-spécifiée (pour le degré de hauteur ou de tension), il devient impossible de tester directement la fidélité à la racine.

En tout état de cause, les systèmes du midi semblent démontrer la hiérarchie suivante (où les doubles chevrons indiquent la force relative des tendances de gauche à droite) :

LOI DE POSITION (BIMORE) >> HARMONIE VOCALIQUE >> FIDELITE A LA RACINE

Si nos observations initiales se confirment, on assiste à un conservatisme des accents du midi sur ce point. Néanmoins, il est clair que ces accents sont en évolution. Où portent donc les modifications? Là encore, nous n'avons pas de résultats quantitatifs globaux mais les premières analyses indiquent que la mutation phonologique la plus forte se situe sur le plan du schwa. En effet, particulièrement à la finale de mot, on assiste à un délabrement du système traditionnel dans certaines de nos enquêtes (par exemple au Pays Basque) et chez certains des locuteurs les plus jeunes. La prononciation du 'e' muet qui est emblématique du français du midi nous semble en fait beaucoup moins constante et beaucoup plus variable que ne le laissaient entrevoir des études plus anciennes réalisées par des linguistes comme Brun (1931) ou Séguy (1951) par exemple. Cette question demanderait cependant une présentation qualitative et quantitative détaillée bien au-delà des limites qui nous sont imparties dans cet article et de l'avancement de l'analyse de nos enquêtes.⁹

4 LE FRANÇAIS DE GRENOBLE

L'intérêt d'une comparaison entre le français de Grenoble et les accents plus méridionaux sur lesquels ont porté les enquêtes PFC jusqu'ici sera évident. En effet, la région grenobloise fait partie de ce domaine qu'on appelle

⁸ Par exemple Durand (1976, 1990, 1995), Moreux (1985), Walter (1977, 1982), Watbled (1991).

⁹ Voir Durand, Slater et Wise (1987) pour une étude préliminaire à partir d'une méthodologie partiellement reprise dans PFC.

traditionnellement le franco-provençal, domaine à la joncture des dialectes d'oïl et d'oc. Le sort du français dans de telles régions ne peut qu'être instructif en ce qui concerne les normes et les tendances qui traversent les parlers actuels. Nous envisagerons tout d'abord le système vocalique de nos locuteurs, système qui n'est pas identique à celui observé pour le français du midi, mais qui montre les mêmes tendances. Nous proposerons en 4.2.1 une analyse qui englobera les deux variétés de français envisagées dans ce travail avant de réfléchir en 4.2.2 sur le traitement des formes déviantes.

4.1 Le système vocalique: description

Pour Grenoble 11 locuteurs ont été enregistrés: 5 étudiants (18-25 ans), un locuteur de 30 ans, 2 locuteurs entre 40 et 50 ans, 3 locuteurs de plus de 60 ans. Tous sont nés et ont toujours vécu à Grenoble ou dans la banlieue immédiate.

Dès une première écoute, quelques généralisations se dégagent chez tous les locuteurs, et sont confirmées aussi bien dans la lecture de texte que dans les dialogues: l'opposition antérieure-postérieure est absente pour la voyelle /a/ dont le timbre est plutôt antérieur alors que l'opposition arrondie-non arrondie se maintient dans les voyelles nasales et le contraste entre /ɛ/ et /œ/ est stable. Pour ce qui est des voyelles moyennes, la distribution n'est pas identique à celle du français de référence et semble refléter la présence d'une zone charnière entre le nord et le sud.

La distinction /ø/, /œ/ suit les règles traditionnelles avec une voyelle relâchée en syllabe fermée et une voyelle tendue en syllabe ouverte accompagnées des exceptions généralisées pour le nord de la France: *feutre*, *creuse* sont ainsi prononcés avec une voyelle relâchée. Par contre la paire minimale *jeune-jeûne* est très instable, ce qui peut être attribué à la faible fréquence du substantif *jeûne* et à la situation de lecture de liste à haute voix. On remarque que les trois locuteurs âgés optent pour la variante tendue alors que les plus jeunes ouvrent la voyelle dans les deux mots. Cette tendance est d'ailleurs confirmée dans le texte. L'opposition /o/, /ɔ/ est conforme au français de référence, mais ici encore les locuteurs âgés tendent à produire des timbres plus tendus en syllabe fermée accentuée. Il existe par contre un large consensus au niveau de la dernière opposition, /e/- /ɛ/. La voyelle tendue est toujours présente en syllabe ouverte alors que la voyelle relâchée apparaît exclusivement en syllabe fermée que celle-ci soit accentuée ou non. En guise de conclusion, nous postulons que la variété de français grenoblois tend à généraliser la loi de position. Lucci (1983) arrive déjà à des conclusions similaires sur la base d'un corpus enregistré probablement au début des années soixante-dix. Pour le substantif *fait* par exemple, il note la coexistence de deux prononciations, [fɛt] ou [fe], en accord avec la loi de position. Il ajoute aussi qu'il existe chez ses locuteurs des fluctuations pour le suffixe *-euse* où la voyelle est tendue lorsqu'elle est accentuée, mais relâchée lorsqu'elle apparaît à la pénultième comme dans *heureusement* ([øʁœzmã]). Ces tendances se trouvent confortées dans notre étude, ce qui confirme, comme nous l'avons vu dans le français du midi, la stabilité du système et la résistance à la norme parisienne.

4.2 Voyelles moyennes: analyse

Féry (2001) voit en la loi de position (cf. (2)) une tendance universelle qui serait par exemple à l'œuvre en anglais (Hammond, 1997), en allemand (Féry, 1997) et en hollandais (Kager, 1989). Dans la variété de français étudiée ici, on assiste à la remontée du non marqué à travers une certaine simplification, un rapprochement vers le français du midi qui, comme nous l'avons vu, est plus ou moins conforme à (2). D'autres variétés de français (Montreuil, 1995) éliminent les anomalies observées dans le français de référence, mais aucune n'applique (2) de façon aussi systématique que le français du midi.

4.2.1 Voyelles moyennes: la loi de position

Dans sa forme forte (2) peut être envisagée comme le résultat produit par le jeu de plusieurs contraintes. En effet, dans le cadre de la théorie de l'optimalité où la phonologie d'une langue est le produit de l'interaction de contraintes universelles souvent contradictoires (McCarthy, 2002), (2) est la conséquence directe d'une contrainte de bonne formation de la syllabe: une syllabe en français ne peut contenir plus de deux mores.

(8) BIMORE: Une syllabe est constituée de deux mores.

Si pour le mot *pêche*, l'input est /peʃ/ ou même si la voyelle est sous-spécifiée pour le trait tendu, parmi tous les candidats possibles, la réalisation [peʃ] sort gagnante car la syllabe compte deux mores (trois dans [peʃ]). De la

même façon, dans *vélo*, la voyelle finale est tendue afin de satisfaire la même contrainte. Une fois ce principe posé, comment rendre compte de syllabes apparemment mal formées comme *peste* (dans sa prononciation [pɛst]), syllabe fermée par deux consonnes et de ce fait trimorique? Si l'on exige que les syllabes soient maximalelement bimoriques, on est amené à poser des consonnes extra-syllabiques (Dell, 1995, Féry, 2001), consonnes qui fonctionnent comme des attaques suivies d'un noyau vide. Or une autre contrainte (NOYAU) interdit l'existence de syllabes sans noyau mais, comme cette contrainte n'est pas éminente dans la hiérarchie, elle n'a pas pouvoir de bloquer l'action de la contrainte BIMORE. Il s'ensuit que *peste* sera bisyllabique ([pɛs.t] où le point indique la frontière syllabique) et que la première syllabe est bien bimorique, mais qu'elle est suivie d'une syllabe incomplète. Cette analyse est aussi renforcée par la tendance généralisée en français à simplifier les groupes consonantiques finaux, c.-à-d. à éliminer les syllabes sans noyau.

(9) NOYAU: Les syllabes sans noyau sont illicites.

Deux autres contraintes générales viennent se greffer à (8) et (9) pour assurer le choix du candidat optimal: NOCODA et HIE-SON. NOCODA reflète la tendance universelle qui favorise les syllabes du type CV, la syllabe canonique par excellence, contrainte très active en français. HIE-SON exige que les groupes consonantiques respectent la hiérarchie de sonorité et exclut des codas ou des attaques qui la transgressent (*ʁt, *jp, par exemple). Toutes les contraintes envisagées jusqu'ici sont des contraintes de marque qui garantissent la bonne formation de la syllabe.

(10) Contraintes syllabiques

- (i) BIMORE: Une syllabe est constituée de deux mores.
- (ii) NOYAU: Une syllabe sans noyau est illicite.
- (iii) NOCODA: Une syllabe ne comprend pas de coda.
- (iv) HIE-SON: Les constituants de l'attaque et de la coda d'une syllabe respectent la hiérarchie de sonorité.

A ces contraintes de marque viennent s'ajouter des contraintes de fidélité comparant l'input à la forme de sortie qui pénalisent toute suppression ou toute insertion de segment.

(11) MAX: La forme de base est entièrement présente dans la forme de sortie (pas d'effacements).

(12) DEP: La forme de sortie ne contient pas d'élément absent dans la forme de base (pas d'insertions).

Ces deux contraintes sont dominantes, ce que nous illustrons de façon simplifiée en (13).

(13) Tableau pour *net*

/net/	MAX	DEP	BIMORE
a) ☞ net.			
b) net.			*!
c) ne.tə		*!	
d) ne.	*!		

Un astérisque (*) dans une case indique la transgression d'une contrainte, et le point d'exclamation (!) signale que cette transgression est rédhitoire. Le candidat optimal est celui désigné par la main (☞). Rappelons aussi qu'une frontière syllabique est marquée par un point (.) En (13), seule la forme a) ne transgresse aucune contrainte, ce qui en fait le candidat préféré.

La discussion ci-dessous ne prend pas en considération MAX et DEP afin de ne pas surcharger les tableaux, mais cette prise de position ne doit pas limiter le nombre de candidats potentiels. Les contraintes crucialement en jeu pour notre analyse sont définies en (10) et doivent être rangées. Il est impératif que BIMORE tout comme HIE-SON précède NOYAU et NOCODA puisque les syllabes sans noyau existent exclusivement pour empêcher une transgression de BIMORE. De même, si NOCODA était dominante, de nombreuses syllabes seraient monomoriques. Nous proposons donc la hiérarchie suivante où les doubles chevrons (>>) indiquent une relation de dominance.

(14) Hiérarchie des contraintes

HIE-SON, BIMORE>>NOYAU, NOCODA

Le tableau en (15) illustre l'analyse de *perte*.

(15) *perte*

/pɛʁt/	HIE-SON	BIMORE	NOYAU	NOCODA
a) pɛʁt.		*!		**
b) pɛʁ.t			*	*
c) pɛ.ʁt	*!	*	*	
d) pɛʁt.		*!		*
e) pɛʁ.t		*!	*	*
f) pɛ.ʁt	*!		*	*

Le candidat gagnant transgresse NOYAU et NOCODA, ce qui n'est pas rédhibitoire, dans la mesure où ces deux contraintes sont dans une relation de dépendance par rapport à HIE-SON et BIMORE.

Dans le cas de *peu*, la transgression de BIMORE exclut d'emblée un candidat potentiel et la voyelle est tendue en syllabe ouverte.

(16) *peu*

/pø/	HIE-SON	BIMORE	NOYAU	NOCODA
a) pø.				
b) pœ		*!		

Il n'est pas nécessaire de considérer d'autres candidats car il devrait être clair que le candidat optimal doit satisfaire BIMORE.

Dans les trois tableaux ci-dessus, l'input était identique au candidat optimal, mais comme nous l'avons brièvement noté plus haut, rien dans l'analyse ne dépend crucialement de la forme de cet input. En fait, l'analyse ne serait aucunement affectée si l'on venait à proposer que la nature de la voyelle est sous spécifiée dans le lexique pour ce qui est du trait [tendu]. Dans tous les tableaux envisagés, le candidat optimal, celui qui sort gagnant de la procédure d'évaluation et qui est celui attendu, est choisi indépendamment de l'input. Ceci reflète évidemment une hypothèse forte et dans les tableaux qui vont suivre, la voyelle de l'input ne sera pas spécifiée pour le trait [tendu].

Les tableaux (15) et (16) peuvent être repris pour toutes les voyelles moyennes et les contraintes dans l'ordre prescrit rendent compte de la généralisation formulée en (2). Nous avons ainsi explicité l'hypothèse forte qui rend compte du système vocalique du français du midi en position accentuée (voir 2.1), tout comme de la majeure partie du système vocalique de la variété grenobloise.¹⁰ Autrement dit, la distribution des voyelles moyennes en français dépend intimement du respect de la contrainte BIMORE.

4.2.2 Voyelles moyennes: exceptions à la loi de position

Les contraintes en (10) organisées dans la hiérarchie en (14) ont pour effet d'assurer le respect strict de la loi de position. Reste alors le traitement des exceptions dans la variété présentée ici. Deux approches sont envisageables : (i) on maintient une généralisation forte et les exceptions sont vues comme des anomalies auxquelles la dynamique du système va s'attaquer et qu'elle va tenter d'éliminer, ce qui devrait entraîner des variations inter ou intra-locuteurs; (ii) on essaie de mettre à jour des semi-généralisations qui permettront une normalisation des formes déviantes. Cette deuxième approche est celle adoptée par Féry (2001) pour le français de référence, alors que nous aimerions défendre ici la première alternative.

¹⁰ Nous n'avons pas rendu compte de la longueur vocalique des segments. Mais cette longueur n'apparaît qu'en fin de syntagme phonologique sous l'accent et met en cause d'autres phénomènes que nous avons choisis de ne pas aborder ici et qui de toutes façons seraient identiques pour les deux variétés de français.

Certaines de ces exceptions exigent sans nul doute un marquage lexical, c'est le cas des paires minimales. Féry (2001) adopte la même position et ne les inclut pas dans une analyse plus générale. Certaines voyelles finales seront marquées dans le lexique comme tendues, même si elles se trouvent en syllabe fermée et que dans cette position on s'attendrait à trouver une voyelle relâchée. Ainsi la voyelle de *rauque* [ʁok] sera spécifiée [+ tendue] (donc bimorique) et toute suppression de more transgresserait la contrainte dominante MAX qui interdit l'élision d'élément quel qu'il soit. Il existe cependant une série d'exceptions qui se maintient dans la variété étudiée ici et que l'on aimerait traiter autrement que par un marquage lexical individuel. Une syllabe fermée phonétiquement par une fricative dentale sonore ([z]) ne comporte pas de voyelle orale arrondie relâchée (*[ɔ], *[œ]). On pourrait suivre Féry (2001) et invoquer une contrainte sur les codas qui exclut une fricative dentale sonore de la position de coda.

(17) CODACOND: Une fricative dentale sonore est toujours en position d'attaque.

CODACOND garantit qu'une syllabe phonétiquement fermée par /z/, comprenne exclusivement une voyelle tendue, ce qui est en effet le cas dans *heureuse, ose, Meuse, arrose*, etc. Une telle condition dont le pouvoir généralisateur est excessif, entraîne dans sa foulée la réalisation *[ez]¹¹ pour *aise* alors que nous avons vu que la loi de position ne connaissait pas d'exception en syllabe fermée pour la paire /e, ε/. L'adoption de CODACOND nous oblige à trouver une solution d'exception pour assurer que la voyelle de *aise* soit toujours relâchée. Plénat (1987) nous offre une voie que nous aimerions poursuivre quelque peu ici. A la suite de Morin (1983), il propose dans la série des voyelles basses trois voyelles orales, une relâchée ([a]) et deux tendues [ɛ̃], [ɑ̃]. Plénat caractérise la première voyelle comme plus ouverte que la voyelle [ɛ] et il précise que ce serait la voyelle utilisée par certains locuteurs parisiens pour distinguer *guêt* [gɛ̃], *gai* [gɛ̃] et de *gué* [ge]. Devant [z], ce serait la variante tendue des voyelles basses qui apparaîtrait normalement (*ruse* [ʁɑz]). Il suffit maintenant pour rendre compte de nos données de postuler une contrainte interdisant les voyelles non basses.

(18) *V NON-BASSE: Les voyelles [- bas] sont illicites.

Les contraintes qui interdisent certaines voyelles se retrouvent dans toutes les langues, et l'inventaire phonémique d'une langue est déduit de la place de ces contraintes dans la hiérarchie. Dans le cas présent, les contraintes doivent être rangées de façon à ce qu'une voyelle basse soit préférable à une voyelle non basse, lorsque les deux segments sont disponibles. *V NON-BASSE est dominée par CODACOND ce qui exclut les voyelles arrondies relâchées devant [z].

(19) Hiérarchie

BIMORE >> CODACOND >> *V NON-BASSE

(20) *aise*

/Ez/	BIMORE	CODACOND	*V NON- BASSE	NOYAU
a) εZ.		*!	*	
b) e.Z			*!	*
c) ɛ̃Z.	*!			
d) ɛ̃.Z				*
e) ez.	*!	*	*	
f) ε.Z	*!		*	*

En c) et e), les voyelles tendues, donc bimoriques, sont fermées par une consonne, ce qui introduit une more supplémentaire et provoque la transgression de la contrainte BIMORE. En f), la voyelle est relâchée, donc monomorique. Le premier candidat a) est exclu par la transgression de CODACOND. Le candidat b) est en fait presque optimal puisque tout comme le meilleur candidat il transgresse NOYAU en plus de la transgression de *V NON-BASSE. Lorsque *V NON-BASSE est introduite dans l'analyse des voyelles arrondies, les résultats ne sont pas affectés dans la mesure où tous les candidats transgressent la contrainte qui, de ce fait, devient inactive.

(21) *Meuse*

/møz/	BIMORE	CODACOND	*V NON-BASSE	NOYAU
-------	--------	----------	--------------	-------

¹¹ Féry (2001) postule une contrainte *[e]C qui interdit la voyelle tendue en syllabe fermée. Cette contrainte est à notre opinion tout à fait ad hoc et n'est pas une alternative envisageable.

a)	møz.	*!	*	*	
b)☞	mø.z			*	*
c)	mœz.		*!	*	
d)	mœ.z	*!		*	*

Pour rendre compte de la distribution des voyelles moyennes, nous avons fait appel à deux contraintes qui jouent un rôle crucial en français, et nous avons supposé l'existence de voyelles basses tendues. Si HIE-SON, BIMORE, NOYAU, NOCODA sont largement attestées ce n'est pas le cas de CODACOND et *V NON-BASSE qui demeurent très locales, ce qui affecte l'analyse et l'affaiblit. De plus, il faut bien reconnaître que la justification pour postuler deux voyelles distinctes (/ɛ/, /ɛ/) reste faible et loin d'être évidente pour la variété qui nous intéresse ici. Le traitement des voyelles moyennes dépend étroitement du statut des formes en *-euse* et *-ose*, selon que ces syllabes sont envisagées comme des formes régulières ou des exceptions. Dans les propositions ci-dessus, ces formes sont régularisées mais cela a été accompli aux dépens de mots comme *aise* qui de formes régulières qu'ils étaient au départ ont été rejetés dans les rangs des exceptions et sont traités par le biais d'une contrainte très locale alors qu'ils sont conformes à la loi de position.¹² Si nous éliminons *V NON-BASSE, nous sommes confrontés à un problème d'ordre des contraintes où dans le cas général (comme dans *aise*), la contrainte CODACOND est dominée par NOYAU alors que c'est le contraire pour *ose*. C'est ce que nous illustrons en (22) et (23).

(22) *aise*

/Ez/	BIMORE	NOYAU	CODACOND	NOCODA
a)☞ εz.			*	*
b) ε.z	*	*!		
c) ez.	*!		*	*
d) e.z		*!		

La hiérarchie NOYAU >> CODACOND nous garantit que la voyelle est relâchée dans une syllabe fermée.

(23) *ose*

/Oz/	BIMORE	CODACOND	NOYAU	NOCODA
a) ɔz.		*!		*
b) ɔ.z	*!			
c) oz.	*!	*		*
d)☞ o.z			*	

Les cas considérés comme exceptionnels sont donc le résultat de la dominance d'une contrainte de marque CODACOND et il est possible de rendre compte de ces différences sans invoquer *V NON-BASSE en postulant une co-phonologie (Inkelas, Orgun and Zoll, 1997; Hammond, 1999)¹³, c.-à-d. une hiérarchie spécifique des contraintes pour certains mots. Il s'ensuit que nous prédisons une variation inter et intra-locuteur tout comme la *normalisation* de certains items. Cette hypothèse se trouve confirmée par les remarques de Lucci (1983) et par un premier balayage des données dans les deux registres de conversation. Une étude plus systématique de ces enregistrements demeure cependant impérative pour nous permettre de trancher de façon catégorique.

5 CONCLUSION

La différence entre la distribution des voyelles moyennes dans les deux variétés de français envisagées est intimement liée à la présence active ou non de la contrainte de marque CODACOND. Dans le français du midi cette contrainte est inactive car son effet est occulté par de nombreuses contraintes plus proéminentes. Dans la variété grenobloise, CODACOND est active et les problèmes d'ordre rencontrés sont une indication supplémentaire de l'aspect non marqué du système vocalique du midi. Le français du midi est aussi le système non marqué pour ce qui est de la distinction entre les deux A, distinction également absente à Grenoble. Ici la

¹² Dans ce sens le traitement de Féry (2001) est identique puisqu'elle postule une contrainte *eC, qui interdit la présence de la voyelle tendue dans une syllabe fermée.

¹³ Un autre traitement d'exception que nous ne poursuivrons pas ici consisterait à se rallier au modèle de LRPM (Lexical representation as pure markedness) défendu dans Klein (2002).

variante relâchée est la voyelle par défaut grâce aux effets de la contrainte *TENDU-BAS : les voyelles basses sont relâchées (Kager, 1999). Les voyelles A ne sont de ce fait pas soumises à la loi de position.

Nous avons passé sous silence en 4 les alternances en position inaccentuée. Les forces en présence dans cette position sont comme pour le français du midi, la loi de position mais aussi l'harmonie vocalique et la fidélité à la racine. Il semble aussi que le respect de la loi de position soit encore une fois la dominante dans ces tendances qui s'opposent et le français de Grenoble se range aux côtés du français du midi pour une hiérarchie:

LOI DE POSITION >> HARMONIE VOCALIQUE >> FIDÉLITÉ À LA RACINE

Il reste à vérifier si cette hiérarchie s'applique systématiquement ou non à d'autres variétés de français. L'un des avantages de la méthodologie uniforme adoptée dans le projet "Phonologie du Français Contemporain : usages, variétés et structure" sera précisément de nous permettre de répondre à de telles questions sans se limiter à un français standardisé dont on ne sait s'il reflète des usages réels ou les préconceptions normatives de ses défenseurs.

RÉFÉRENCES

- Bourdieu, P. (1993) *La misère du monde*. Paris: Seuil.
- Brun, A. (1931) *Le français de Marseille*. Marseille: Institut Historique de Provence. Réédité en 1978 à Marseille: Laffitte Reprints.
- Bybee, J. (2001) *Phonology and Language Use*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Coveney, A. (2001) *The Sounds of Contemporary French: Articulation and Diversity*. Exeter: Elm Bank Publications.
- Delattre, P. (1966) *Studies in French and Comparative Phonetics*. La Haye: Mouton.
- Dell, F. (1995) Consonant clusters and phonological syllables in French. *Lingua* 95, 5-26.
- Deyhime, G. (1967a) Enquête sur la phonologie du français contemporain. *La Linguistique* 1, 97-108.
- Deyhime, G. (1967b) Enquête sur la phonologie du français contemporain, *La linguistique* 2, 57-84.
- Durand, J. (1976) Generative phonology, dependency phonology and southern French. *Lingua e Stile*, Anno XI/1, 3-23.
- Durand, J. (1990) *Generative and Non-Linear Phonology*. Londres: Longman.
- Durand, J. (1995) Alternances vocaliques en français du midi et phonologie du gouvernement. *Lingua* 95, 27-50.
- Durand, J., B. Laks et C. Lyche (2002) La phonologie du français contemporain: usages, variétés et structure. A paraître in: C. Pusch & W. Raible (eds.) *Romanistische Korpuslinguistik- Korpora und gesprochene Sprache/Romance Corpus Linguistics - Corpora and Spoken Language*. Tübingen: Narr.
- Durand, J. et C. Lyche (2000) La phonologie : des phonèmes à la théorie de l'optimalité. In : P. Escudier, J.-L. Schwartz et alii eds *La parole : des modèles cognitifs aux machines communicantes*, Paris: Hermès, 193-244.
- Durand, J. et C. Lyche (2002) Des règles aux contraintes en phonologie générative, *Revue québécoise de linguistique* 30/1, 91-154 .
- Durand et Lyche (à paraître) La Phonologie du Français Contemporain (PFC) : méthodologie et orientations générales. In : E. Delais, J. Durand et L. Labruno (eds.) *Phonologie du français : théorie et variation*. Toulouse : Presses Universitaires du Mirail.
- Durand, J., Slater, C. et Wise, H. (1987). Observations on schwa in Southern French. *Linguistics* 25/2, 983-1004.
- Féry, C. (1997) The mora as a measure of weight and a syllabic constituent. In: M. Bertinetto, L. Gaeta, G. Jechov and D. Michaels (eds.) *Certainem Phonologicum III. Papers from the Third Cortona Phonology Meeting*. Torino: Rosenberg and Sellier, 91-110.
- Féry, C. (2001) Markedness, faithfulness, vowel quality and syllable structure in French. *Linguistics in Postdam* 16, 1-31.
- Fouché, P. (1959) *Traité de prononciation française*. Paris: Klincksieck.
- Gadet, F. (2000) Derrière les problèmes méthodologiques du recueil des données. In: M. Bilger (ed.), *Linguistique sur corpus, Etudes et réflexions, Actes du colloque du 12 mars 1999, Perpignan, Cahiers de l'Université de Perpignan* 33, 59-75.
- Girard, F. and Lyche, C. (1991) *Phonétique et phonologie du français*. Oslo: Universitetsforlaget.
- Hammond, M. (1997) Vowel quantity and syllabification in English. *Language* 73, 1-17.
- Hammond, M. (1999) *The Phonology of English*. Oxford: OUP.
- Inkelas, S., O. Orgun and C. Zoll (1997). The implication of lexical exceptions in the nature of grammar. In: I. Roca (ed.), *Constraints and Derivations in Phonology*, Oxford: OUP, 393-418.

- Kager, R. (1989) *A Metrical Theory of Stress and Destressing in English and Dutch*. Dordrecht: Foris.
- Kager, R. (1999) *Optimality Theory*. Cambridge: Cambridge University Press.
- Klein, T. (2002) Syllable structure and lexical markedness in creole morphophonology: Determiner allomorphy in Haitian and elsewhere. A paraître in: I. Plag (ed.) *The Phonology and Morphology of Creole Languages*. Tübingen: Niemeyer.
- Labov, William (1976) *Sociolinguistique*. Paris : Editions de Minuit.
- Léon, P. (1992) *Phonétisme et prononciations du français*. Deuxième édition. Paris: Didier.
- Lucci, V. (1983) *Etude phonétique du français contemporain à travers la variation situationnelle*. Grenoble: Publications de l'Université des Langues et Lettres.
- Martinet, A. (1945) *La prononciation du français contemporain*. Paris: Droz.
- Martinet, A. (1969) *Le français sans fard*. Paris : Presses Universitaires de France.
- Martinet, A. & H. Walter (1973) *Dictionnaire de la prononciation du français dans son usage réel*. Paris: France-Expansion.
- McCarthy (2002) *A Thematic Guide to Optimality Theory*. Cambridge: CUP.
- Milroy, L. (1987) *Language and Social Networks*. 2^{ème} édition, Oxford: Blackwell.
- Montreuil, J.-P. (1995) Weight and length in conservative regional French. *Lingua* 95, 77-96.
- Moreux, B. (1985) La loi de Position en français du Midi. I. Synchronie (Béarn). *Cahiers de grammaire* 9 : 45-138.
- Morin, Y.-C. (1983) Pour une histoire des voyelles longues en français: quelques problèmes. Communication présentée à la septième réunion annuelle de *The Linguistic Association of the Atlantic Provinces*, University of Moncton.
- Morin, Y.-C. (2000) Le français de référence et les normes de prononciation. In: M. Francard et al. (eds.), Actes du colloque de Louvain-la-Neuve 3-5 novembre 1999, *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, 26: 91-135.
- Plénat, M. (1987) On the structure of rime in Standard French. *Linguistics* 25, 867-887.
- Reichstein, R. (1960) Etude des variations sociales et géographiques des faits linguistiques. *Word* 16 : 55-99.
- Scullen, M.E. (1993) *The Prosodic Morphology of French*. Unpublished Ph.D. dissertation, Indiana University.
- Séguy, J. (1951). *Le français parlé à Toulouse*. Toulouse : Privat.
- Tranel, B. (1987) *The Sounds of French. An Introduction*. Cambridge: CUP.
- Walker, D.C. (2001) *French Sound Structure*. Calgary: University of Calgary Press.
- Walter, H. (1976) *La dynamique des phonèmes dans le lexique français contemporain*. Paris : France Expansion.
- Walter, H. (1977) *La phonologie du français*, Paris : Presses Universitaires de France.
- Walter, H. (1982) *Enquête phonologique et variétés régionales du français*, Paris : PUF.
- Watbled, J.Ph. (1991) Le statut phonologique de schwa en français de Provence : une analyse suprasegmentale. *Lengas* 29 : 21-50.
- Wioland, F. (1991) *Prononcer les mots du français. Des sons et des rythmes*. Paris: Hachette.